RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00750
Numéro SIREN : 819 757 436
Nom ou dénomination : ABH GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/017243

SARL ABH GROUPE
6 RUE DENIS PAPIN
38130 ECHIROLLES
0967301186



Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2022



© Sage

Téléphone :

Bilan Actif

SARL ABH GROUPE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 31/07/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :				
ACTIF IMMOBILISÉ				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	37 581		37 581	14 398
Autres créances	1 574		1 574	2 478
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**39 155**		**39 155**	**16 876**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3		3	7
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	**3**		**3**	**7**
ACTIF CIRCULANT	**39 158**		**39 158**	**16 883**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	39 158		39 158	16 883

© Sage

Bilan Passif

SARL ABH GROUPE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 31/07/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES		Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel	dont versé	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence		
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		(132)	(867)
Résultat de l'exercice		1 801	(42)
	TOTAL situation nette :	**2 670**	**91**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			
	CAPITAUX PROPRES	**2 670**	**91**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		36 243	11 624
	TOTAL dettes financières :	**36 243**	**11 624**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS			
DETTES DIVERSES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			4 351
Dettes fiscales et sociales		287	81
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
	TOTAL dettes diverses :	**287**	**4 432**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
	DETTES	**36 530**	**16 056**
Ecarts de conversion passif			
	TOTAL GÉNÉRAL	39 200	16 148

© Sage

Compte de Résultat (Première Partie)

SARL ABH GROUPE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 31/07/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	24 503		24 503	9 200
Chiffres d'affaires nets	**24 503**		**24 503**	**9 200**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			**24 503**	**9 200**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			(3 201)	1 721
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			25 616	7 521
TOTAL charges externes :			**22 415**	**9 242**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS				
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :				
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
CHARGES D'EXPLOITATION			**22 415**	**9 242**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**2 088**	**(42)**

© Sage

Compte de Résultat (Seconde Partie)

SARL ABH GROUPE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 31/07/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**2 088**	**(42)**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RÉSULTAT FINANCIER		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**2 088**	**(42)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	287	
TOTAL DES PRODUITS	**24 503**	**9 200**
TOTAL DES CHARGES	**22 702**	**9 242**
BÉNÉFICE OU PERTE	1 801	(42)

© Sage

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont ou ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT
La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS
Les stocks sont évalués suivant la méthode des coûts moyens pondérés
La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.
Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks / sont éventuellement inclus.
Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS
Les primes de remboursement sont amorties au prorata des intérêts courus/par fractions égales sur la durée de l'emprunt.

© Sage

PROVISIONS REGLEMENTEES
Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent..... et la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire / dégressif.
La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits
- exceptionnels pour les provisions ....
- d'exploitation pour les provisions ....
- financiers pour les provisions ....

OPERATIONS EN DEVISES
Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaleur à la date de l'opération.
Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaleur au cours de fin d'exercice.
La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion".
Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques,
en totalité / partiellement suivant les modalités suivantes ....

© Sage

Immobilisations

SARL ABH GROUPE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 31/07/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :			
TOTAL GÉNÉRAL			

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :				
TOTAL GÉNÉRAL				

© Sage

Amortissements

SARL ABH GROUPE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 31/07/23
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :				
TOTAL GÉNÉRAL				

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

© Sage

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement et de développement		
Autres immobilisations incorporelles		
TOTAL immobilisations incorporelles :		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions installations générales		
Installations techniques et outillage industriel		
Installations générales, agencements et divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique et mobilier		
Emballages récupérables et divers		
TOTAL immobilisations corporelles :		
Frais d'acquisition de titres de participations		
TOTAL GÉNÉRAL		

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursem. des obligations				

© Sage

Provisions Inscrites au Bilan

SARL ABH GROUPE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 31/07/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL GÉNÉRAL				

© Sage

État des Échéances des Créances et Dettes

SARL ABH GROUPE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 31/07/23
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	37 581	37 581	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	1 574	1 574	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	**39 155**	**39 155**	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
TOTAL GÉNÉRAL	39 155	39 155	

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices	287	287		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	36 243	36 243		
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	36 530	36 530		

© Sage

Charges à Payer

SARL ABH GROUPE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 31/07/23
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	

© Sage

Produits à Recevoir

SARL ABH GROUPE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 31/07/23
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel	
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	

© Sage

Charges et Produits Constatés d'Avance

SARL ABH GROUPE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 31/07/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation		
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL		

© Sage

Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices

SARL ABH GROUPE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 31/07/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant	Taux d'amortissem.
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL		

© Sage

Composition du Capital Social

SARL ABH GROUPE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 31/07/23
Devise d'édition EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice		
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice		

© Sage

Frais d'Etablissement

SARL ABH GROUPE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 31/07/23
Devise d'édition EURO

ÉLÉMENTS	Valeurs nettes	Taux d'amortissem.
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

© Sage

Soldes Intermédiaires de Gestion

SARL ABH GROUPE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 31/07/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	%	Net (N-1) 31/12/2021	%
Ventes de marchandises				
-Coût d'achat des marchandises				
MARGE COMMERCIALE				
Production vendue	24 503	100,00	9 200	100,00
+ Production stockée				
- Déstockage de production				
+ Production immobilisée				
PRODUCTION DE L'EXERCICE	**24 503**	**100,00**	**9 200**	**100,00**
CHIFFRE D'AFFAIRES	**24 503**	**100,00**	**9 200**	**100,00**
- Consommation en provenance des tiers	22 415	91,4784	9 242	100,4558
VALEUR AJOUTÉE	**2 088**	**8,5216**	**(42)**	**-0,4558**
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts et taxes				
- Charges de personnel				
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**2 088**	**8,5216**	**(42)**	**-0,4558**
+ Reprises et transferts de charges				
+ Autres produits				
- Dotations aux amortissements et provisions				
- Autres charges				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**2 088**	**8,5216**	**(42)**	**-0,4558**
+ Quote part opérations en commun				
+ Produits financiers				
- Quote part opérations en commun				
- Charges financières				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**2 088**	**8,5216**	**(42)**	**-0,4558**
Produits exceptionnels				
- Charges exceptionnelles				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				
- Participation des salariés				
- Impôt sur les bénéfices	287	1,1713		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**1 801**	**7,3504**	**(42)**	**-0,4558**
Produits de cession d'éléments d'actif				
- Valeur comptable éléments cédés				
PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS				

© Sage

Capacité d'Autofinancement

SARL ABH GROUPE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 31/07/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	31/12/2022	31/12/2021	Variation
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**2 088**	**(42)**	**2 130**
+ Transfert de charges d'exploitation			
+ Autres produits d'exploitation			
- Autres charges d'exploitation			
+ Quote part de résultat sur opérations en commun			
+ Produits financiers			
- Charges financières			
+ Produits exceptionnels			
- Charges exceptionnelles			
- Participation des salariés			
- Impôts sur les bénéfices	287		287
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	**1 801**	**(42)**	**1 843**

© Sage

Bilan Synthétique

SARL ABH GROUPE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 31/07/23
Devise d'édition EURO

ACTIF	31/12/2022	%	31/12/2021	%
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Stocks				
Créances	39 155	99,99	16 876	99,96
Disponibilités	3	0,01	7	0,04
ACTIF CIRCULANT	**39 158**	**100**	**16 883**	**100**
Comptes de régularisation actif				
TOTAL ACTIF	39 158		16 883	

PASSIF	31/12/2022	%	31/12/2021	%
Capital social ou individuel	1 000	2,55	1 000	6,19
Résultat de l'exercice	1 801	4,59	(42)	-0,26
Autres capitaux propres	(132)	-0,34	(867)	-5,37
CAPITAUX PROPRES	**2 670**	**6,81**	**91**	**0,57**
Autres fonds propres				
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes financières	36 243	92,46	11 624	71,99
Autres dettes	287	0,73	4 432	27,45
DETTES	**36 530**	**93,19**	**16 056**	**99,43**
Comptes de régularisation passif				
TOTAL PASSIF	39 200		16 148	

© Sage

Compte de Résultat Comparatif

SARL ABH GROUPE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 31/07/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	24 503	9 200	15 303
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	24 503	9 200	15 303
Production stockée et immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur amortissements, prov. et transf. de charges			
Autres produits			
PRODUITS D'EXPLOITATION	**24 503**	**9 200**	**15 303**
Achat de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnement	(3 201)	1 721	(4 922)
Variation de stock de matières premières			
Autres achats et charges externes	25 616	7 521	18 095
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires, traitements et charges sociales			
Dotations pour dépréciation			
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges			
CHARGES D'EXPLOITATION	**22 415**	**9 242**	**13 173**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**2 088**	**(42)**	**2 130**
BÉNÉFICE ATTRIBUÉ ou PERTE TRANSFÉRÉE			
PERTE SUPPORTÉE ou BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ			
Produits financiers de participation			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Prod. nets sur cessions valeurs mobilières de placement			
PRODUITS FINANCIERS			
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilés			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions valeurs mobil. de placement			
CHARGES FINANCIÈRES			
RÉSULTAT FINANCIERS			
Produits exceptionnels			
Reprises sur provisions et transferts			
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Charges exceptionnelles			
Dotations aux amortissements et provisions			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés			
Impôt sur les bénéfices	287		287
RÉSULTAT (Bénéfice ou Perte)	1 801	(42)	1 843

© Sage

Tableau de financement

SARL ABH GROUPE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 31/07/23
Devise d'édition EURO

	Exercice N Montant	Exercice N-1 Montant	% Variation
I - RESSOURCES			
Résultat net comptable avant rémunération de l'exploitant	1 801	(42)	-4395,44
+ Dotation aux amortissements et provisions			
- Reprises sur charges calculées			
- Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat			
+ / - Moins-Values et plus-values sur cession d'actif			
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	1 801	(42)	-4395,44
Retraits de l'exploitant à déduire			
AUTOFINANCEMENT NET	1 801	(42)	-4395,44
Prix de cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé			
Augmentation de capital - Apports			
Augmentation des dettes financières			
Subventions d'investissements reçues			
TOTAL des ressources	**1 801**	**(42)**	**-4395,44**
II - EMPLOIS			
Prélèvement sur le capital - Dividendes			
Achats d'éléments de l'actif immobilisé			
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Réduction de capital			
Remboursement des dettes financières			
TOTAL des emplois			
III - VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	**1 801**	**(42)**	**-4395,44**

ORIGINE DE LA VARIATION DE TRÉSORERIE

	Début Exercice	Fin Exercice	Variation / Evolution N	%	N - 1	%
ACTIF CIRCULANT						
Stocks	14 398	37 581	23 183	161,02	(120)	-0,83
Clients	2 478	1 574	(904)	-36,48	992	66,74
Autres créances						
DETTES (Hors emprunts et concours bancaires)						
Fournisseurs	4 351		(4 351)	-100		
Fournisseurs d'immobilisation						
Autres dettes (1)	81	287	206	254,32		
I - BESOIN OU RESSOURCES EN FR	12 444	38 868	211		8	
II - FONDS ROULEMENT NET GLOBAL	12 451	38 871	1 801		(42)	
III - TRÉSORERIE (Disponible-concours bancaires)	7	3	(64)		(72)	

(1) Y compris intérêts courus sur emprunt

RAISON SOCIALE SARL ABH GROUPE **N° ADHÉRENT**

© Sage

Ratios

SARL ABH GROUPE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 31/07/23
Devise d'édition EURO

RATIOS DE STRUCTURE FINANCIÈRE		Date de fin d'exercice N 31/12/2022	Date de fin d'exercice N-1 31/12/2021
Financement actifs fixes par capitaux permanents :	CAPITAUX PERMANENTS / VALEURS IMMOBILISÉES NETTES		
Financement permanent des actifs circulants :	FONDS DE ROULEMENT NET / ACTIF CIRCULANT	0,9937	0,6939
Part financement propre dans le financement permanent :	CAPITAUX PROPRES / CAPITAUX PERMANENTS	0,0686	0,0078
Capacité remboursement :	DETTES FINANCIÈRES / M.B.A.	20,123	-277,2352

RATIOS D'ACTIVITE		Date de fin d'exercice N 31/12/2022	Date de fin d'exercice N-1 31/12/2021
Taux de marge brute avant frais financiers :	RÉSULTAT EXPLOITATION av. Frais fin. / VALEURS IMMOBILISÉES NETTES		
Taux de marge brute après frais financiers :	RÉSULTAT EXPLOITATION ap. Frais fin. / VALEURS IMMOBILISÉES NETTES		
Taux de marge nette :	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE / PRODUCTION + VENTES	0,0735	-0,0046

RATIOS DE RENTABILITE		Date de fin d'exercice N 31/12/2022	Date de fin d'exercice N-1 31/12/2021
Rentabilité financière :	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE / CAPITAUX PROPRES - RÉSULTAT	2,0738	-0,3144
Rentabilité économique :	RÉSULTAT NET + INTERETS / CAPITAUX PERMANENTS - RÉSULTAT	0,0485	-0,0036
Taux de frais financiers :	RÉSULTAT FINANCIER / PRODUCTION + VENTES		

© Sage

ABH GROUPE

Exercice ouvert le 01-01-2022 et clos le 31-12-2022

CARMINE EXPERTISE COMPTABLE
2-6 AVENUE HENRI BARBUSSE 93000 BOBIGNY
TEL : 01 56 96 47 15 - EMAIL : CONTACTE.CARMINE@GMAIL.COM

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023

Exercice ouvert le 01012022	et clos le 31122022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL ABH GROUPE 6 RUE DENIS PAPIN 38130 ECHIROLLES France	6 RUE DENIS PAPIN 38130 ECHIROLLES
SIRET 81975743600012	
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées : Import export de tous matériels — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit		
	Bénéfice imposable à 15 %	1 915	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long termeimposables à 0%		

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynatniser (BUD), art.44 sexdecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

© Sage

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé sage

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

CAB CARMINE
2-6 AVENEU HENRI BARBUSSE 93000 BOBINGY
Tél : 0156964715

Nom et adresse du conseil :

ABH Groupe
6 Rue Denis papin
38130 Echirolles *Tél :* 0651252390

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

CGA ☐ *Viseur conventionné* ☐ *N° d'agrément CGA*

Identité du déclarant :

Date : 30032023 Lieu : BOBIGNY
Qualité : LE GERANT
Nom du signataire : M ADJIWANOU BRICE GERARD YAOVI

A.B.H GROUPE
6 Rue Denis Papin
38 130 Echerolles
Tél : 00 336 5125 2390

© Sage

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD (2023)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis (5)				*Total (a à h)*		

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	 Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	 Remboursements 8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

© Sage

(7) FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

SIREN 819 757 436

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ABH GROUPE

ADRESSE (voie) 6 RUE DENIS PAPIN

CODE POSTAL 38130 VILLE ECHIROLLES

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** N° 2033-F-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122022 SIREN 819757436

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ABH GROUPE

ADRESSE (voie) 6 RUE DENIS PAPIN

CODE POSTAL 38130 VILLE ECHIROLLES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ADJIWANOU Prénom(s) BRICE GERARD YAOVI

Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 12091974 N° Département 99 Commune COTONOU Pays

Adresse : N° 6 Voie RUE DENIS PAPIN

Code Postal 38130 Commune ECHIROLLES Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique ADJIWANOU Prénom(s) MIWANONVI HERMANN

Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 24091980 N° Département 99 Commune COTONOU Pays

Adresse : N° Voie C/1213 AHOUANSORI AGATA

Code Postal Commune COTONOU - BENIN Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5 DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABH GROUPE — Néant [X] *

Exercice ouvert le : 01012022 et clos le : 31122022 — Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée — TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence 024 du 160	au	
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

© Sage

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFiP N° 2033-D-SD 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABH GROUPE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		

Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	42
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI) 982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice 982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	42
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	42

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	1 574
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

© Sage

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABH GROUPE

Néant [X] *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme* ⑤	Long terme 19% ⑥	Long terme 15% ou 12,8% ⑦	Long terme 0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)	579		Régularisations	590	583		594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

© Sage

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise: SARL ABH GROUPE — Néant ☐*

Exercice N clos le: 31/12/2022

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR: 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services*		217		218	24 503
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	24 503
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stock (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	(3 201)
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier..... - immobilier : .....)					242	25 616
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244	
	Rémunérations du personnel*					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements*					254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	22 415
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	2 088
	Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	
	Produits exceptionnels (IV)					290	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	287
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	1 801

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2: 312 — 1 801 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	287
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers: Créance report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350
	Dont divers: Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
	Dont divers: Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Dont divers: Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
	Dont divers: Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col.1 / Déficit col. 2: 352 — 2 088	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables :* 173 .....dont imputés sur le résultat :					360 — 173
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col.1 / Déficit col. 2: 370 — 1 915	372

© Sage

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise SARL ABH GROUPE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 6 RUE DENIS PAPIN 38130 ECHIROLLES

SIREN 819 757 436

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

Exercice N clos le 31/12/2022

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068	37 581	070	37 581
	Créances (2) Autres* (3)	072	1 574	074	1 574
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	3	086	3
	Charges constatées d'avance*	092		094	
	Total II	096	39 158	098	39 158
	Total général (I + II)	110	39 158	112	39 158

PASSIF

			Exercice N NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	(173)
	Résultat de l'exercice	136	1 801
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	2 628
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 36 243)	172	36 530
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	36 530
	Total général (I + II + III)	180	39 158

RENVOIS					
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d' un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

© Sage

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2036 *bis-SD*
(2023)

Timbre à date du service

Formulaire obligatoire
(article 261 B du
Code général des impôts)

DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.

EXERCICE OUVERT LE 01012022 **ET CLOS LE** 31122022

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction	Ancienne adresse en cas de changement
Société à responsabilité limitée SARL ABH GRO 6 RUE DENIS PAPIN 38130 ECHIROLLES	

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A Echirolles, le 31072023

Signature,

Nom et qualité du signataire Gérant
Brice ADJIVANOU

A.B.H GRP UPE
6 Rue Denis Papin
38 130 Echerolles
Tél : 00 336 5125 2390

© Sage

SARL ABH GROUPE
SOCIETE AU CAPITAL DE 1.000 €uros
SIEGE SOCIAL :
6 RUE DENIS PAPIN
38130 ECHIROLLES
SIREN : 819 757 436 RCS GRENOBLE
APE : 4649Z

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE EN DATE DU 19 JUIN 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE LUNDI DIX NEUF JUIN A DIX-SEPT HEURES

Les associés de la SARL ABH GROUPE, Société au capital de 1 000 € divisé en 100 parts sociales de 10€ chacune se réunissent en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS :

M. ADJIWANOU Brice Gérard Yaovi Titulaire de Cinquante parts sociales numérotées de 1 à 50	500 €uros
M. ADJIWANOU Miwanonvi Hermann Titulaire de Cinquante parts sociales numérotées de 51 à 100	500 €uros

Total égal au nombre de parts sociales composant le capital social soit 100 parts.

L'ensemble des associés représentant l'intégralité du capital social étant présent l'assemblée générale peut donc valablement délibérer sur les questions figurant à son ordre du jour.

M. ADJIWANOU Brice Gérard Yaovi, préside l'assemblée générale en sa qualité de Gérant de la société ABH GROUPE.

Le gérant met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés ;
- les statuts de la Société ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et L'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- le rapport de gestion du Gérant ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Gérant déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Gérant, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux associés 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

Le gérant déclare la séance ouverte.

L'assemblée générale lui donne acte de ces déclarations. Le Gérant rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1° Rapport de la gérante sur sa gestion et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance ;

2° Affectation du résultat de l'exercice

Le Gérant donne lecture du rapport de gestion de la gérance. Puis, le Gérant ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

1- Approbation des Comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Le gérant, Monsieur ADJIWANOU Brice Gérard Yaovi donne un rapide aperçu sur l'exploitation et présente son bilan avec un Bénéfice de 1 801 €uros.

En conséquence, l'assemblée générale approuve les comptes de résultat de l'exercice 2022 et donnent quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

CETTE RESOLUTION, est adoptée à l'unanimité sans avis contraire ni abstention.

DEUXIEME RESOLUTION

2- Affectation du Résultat

L'assemblée générale décide de reporter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 801 €uros de la manière suivante :

Le bénéfice de l'exercice 2022 est affecté en report à nouveau pour l'exercice 2023.

CETTE RESOLUTION, est adoptée à l'unanimité sans avis contraire ni abstention

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance s'est levée à 17 heures et Dix minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et tous les associés présents.

Fait à Echirolles,

Le 19 Juin 2023

Certifié conforme

M. ADJIWANOU Brice Gérard Yaovi

M. ADJIWANOU Miwanonvi Hermann

A.B.H GROUPE
6 Rue Denis Papin
38 130 Echerolles
Tél : 00 336 5125 2390

ARMINE ARMINE ARMINE ARMINE

ATTESTATION

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise SARL ABH GROUPE pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 14 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	39 158 Euros
Chiffre d'affaires	24 503 Euros
Résultat net comptable	1 801 Euros

Fait à PARIS
Le 31/07/2023

Signature de l'Expert-Comptable Mr DIOUF MAISSA Abdoulkadry

SASU CARMINE - EXPERTISE COMPTABLE

SASU au capital de 1000 € - 2 - 6 Avenue Henri Barbusse - 93000 Bobigny - Tel : 01 56 96 47 15 –
Port : 06 14 74 57 44 APE : 6920Z Email : contacte.carmine@gmail.com SIREN : 834 634 370 RCS BOBGINY
N° TVA : FR 24 834634370 – Société inscrite à l'ordre des experts-comptables de Paris-IDF

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

SARL ABH GROUPE
SOCIETE AU CAPITAL DE 1.000 €uros
SIEGE SOCIAL :
6 RUE DENIS PAPIN
38130 ECHIROLLES
SIREN : 819 757 436 RCS GRENOBLE
APE : 4649Z

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE GRENOBLE

PLACE FIRMIN GAUTIER
BP 150
39000 GRENOBLE

Grenoble, le 5 Juillet 2023

Objet : Dépôt Comptes Annuels exercice 2022

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants en un seul exemplaire, savoir :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat) pour l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

Le coût de ce dépôt 45.34 €uros est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

M. ADJIWANOU Brice